

rançon, mais aussi y ont perdu la vie inhumainement ; de telle qualité ont été maistre Anthoine du Verney, élu en Fouretz, pris à la porte de Saint-Germain, noble Guy de la Mure, au sortir de la ville de Lyon, maître Estienne Poderoux, contrerolleur en l'Eslection, noble... Athiaud, avocat au siège présidial de Lyon et plusieurs autres et nouvellement le dit Dumas allant à Marcigny... (1).

VII

Malgré les épreuves subies par les paroissiens de Cordelles et les guerres dont ils avaient souffert, leur église paroissiale avait reçu plusieurs fondations.

En 1560, Pierre Bourbon, fonda une rente de cinq livres pour deux messes par an. Cette fondation était hypothéquée sur une vigne et un pré sis à Sermaizes. Les deux messes devaient se dire le mardi de Pâques et le jour des saints Innocents (2).

Par son testament du 25 octobre 1585, Noël Chorier fondait également une messe applicable à Louise de Monchanin, laquelle devait être célébrée dans l'église de Cordelles, le 22^{me} de may de chaque année. La messe était payable le même jour et hypothéquée « sur une terre, située près le Verdier, jouxte le chemin tendant de Condailly au Verdier de vent, la terre de la cure de matin, la terre de Claude Vidon de soir. Plus sur un jardin situé au Ver-

(1) *Remontrance de M^e Jean Dumas, licencié ès lois, tuteur de François-Antoine et François de La Mure, enfants de feu Mathieu de La Mure, au procureur d'office de la châtellenie de Saint-Maurice.*

(2) *Acte reçu Gonnet, notaire royal, le 5 octobre 1560.*